

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.255

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême à la
commission
d'indemnisation à
l'amiable des
préjudices
économiques des
travaux du BHNS**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.255**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES DES TRAVAUX DU BHNS

La réalisation des travaux d'aménagement des deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) peut engendrer des gênes importantes pour l'activité commerciale des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, il a été mis en œuvre depuis les premiers aménagements en 2011 une procédure d'indemnisation des professionnels, riverains du projet d'aménagement du BHNS.

Elle s'appuie sur une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS.

La présidence de cette commission est assurée par un magistrat du Tribunal Administratif de Poitiers ou son suppléant. Elle est composée également :

- de membres ayant voix délibérative :

- deux représentants de GrandAngoulême,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente,
- un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente,
- un représentant de la caisse gérant le régime social des commerçants et artisans

Il est procédé à la désignation de membres suppléants par les différentes instances, en nombre égal à ceux des membres titulaires.

- de membres à titre consultatif :

- un représentant de la Préfecture de la Charente,
- un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques,
- un représentant de l'Ordre des Experts Comptables de la Région,
- un représentant de la Banque de France,
- un représentant de la fédération française des banques,
- un représentant de la Direction de GrandAngoulême,
- un représentant technique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente,
- un représentant technique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente.
- un élu de la (des) commune(s) concernée(s) par les dossiers d'indemnisation.

La commission donne un avis sur la recevabilité du dossier de réclamation et sur le montant de l'indemnisation dans le respect des principes arrêtés par le Conseil d'Etat en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics. Cet avis est ensuite soumis à l'approbation du bureau communautaire de GrandAngoulême.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour le vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Messieurs Michel GERMANEAU et Philippe VERGNAUD en tant que titulaires, Madame Véronique DE MAILLARD et Monsieur Dominique PEREZ en tant que suppléants pour représenter GrandAngoulême à la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 18 novembre 2020